

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Valence, lundi 21 juin 2021

### **VACCINATION CONTRE LA COVID-19 DANS LA DRÔME NOUVEAUX CRÉNEAUX DE RENDEZ-VOUS DISPONIBLES POUR LA VACCINATION DE TOUS, DÈS 12 ANS**

La vaccination permet de se protéger et de protéger les autres. Elle permet de réduire le risque de développer des formes graves de la maladie et limite la mortalité liée à la Covid-19. Pour permettre d'enrayer cette épidémie et retrouver peu à peu une vie normale, il est important d'aller se faire vacciner. Se vacciner est un geste individuel et un geste citoyen qui pourra permettre d'atteindre une immunité collective et faire barrage au virus. N'attendez-pas pour vous faire vacciner.

Dans la Drôme, au 16 juin, ce sont près de 258 000 personnes qui ont d'ores et déjà reçu une première dose de vaccin, soit la moitié des drômois et parmi elles 140 000 personnes ont atteint un schéma vaccinal complet, soit 27% des drômois.

Ce taux de couverture vaccinale est encourageant et témoigne de la formidable mobilisation des professionnels de santé, associations, sapeurs-pompiers que la Préfecture, l'ARS et la CPAM souhaitent saluer.

Cependant pour atteindre une immunité collective et faire barrage au virus, il faut atteindre en moyenne un taux de couverture de 80% de la population cible. **C'est pourquoi, il ne faut pas perdre de temps, et se faire vacciner dès à présent.**

#### **PROFITEZ DE L'ÉTÉ POUR VOUS FAIRE VACCINER**

Des créneaux de rendez-vous sont aujourd'hui disponibles et les centres de vaccination de la Drôme qui restent ouverts tout l'été, du lundi au samedi. Au-delà de la vaccination dans les centres, il est également possible d'être vaccinés dans les pharmacies d'officines, chez les médecins généralistes, les infirmiers libéraux et les sages-femmes.

Compte-tenu de l'évolution des connaissances sur le développement des défenses immunitaires, le délai entre la première et la seconde injection des vaccins Pfizer et Moderna peut être élargi. Le second rendez-vous peut désormais être pris entre 21 à 49 jours après la première injection soit entre 3 et 7 semaines. **Cet espacement permet une plus grande souplesse pour la prise des rendez-vous et facilite l'accès à la vaccination pendant la période des congés.**

#### **Contacts presse**

ARS Auvergne-Rhône-Alpes : 04 27 86 55 55 - [ars-ara-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-ara-presse@ars.sante.fr)

Préfecture de la Drôme : 06 77 18 96 78 - [pref-communication@drome.gouv.fr](mailto:pref-communication@drome.gouv.fr)

## **LES ADOLESCENTS DE 12 À 17 ANS PEUVENT DÉSORMAIS SE FAIRE VACCINER**

Depuis ce mardi 15 juin, **la vaccination est ouverte aux jeunes de 12 à 17 ans, avec le vaccin ARN Messenger Pfizer BioNTech, accessible dans les centres de vaccination.**

Les rendez-vous disponibles sont accessibles depuis Sante.fr et les plateformes dédiées. De nouveaux créneaux de rendez-vous sont mis en ligne chaque jour.

L'autorisation des deux parents est requise. En cas de l'absence d'un des deux parents, le parent présent remplit l'attestation et s'engage sur l'honneur à avoir recueilli préalablement le consentement du parent absent et co-titulaire de l'autorité parentale.

De même une attestation parentale doit être recueillie puis conservée de manière systématique. Elle est disponible sur [le site du ministère des Solidarités et de la Santé](#).

Les mineurs de 12 et plus reçoivent, lors de l'entretien préparatoire à la vaccination, une information claire et adaptée à leur âge sur la COVID-19 et sur les vaccins. Ce recueil du consentement ne nécessite pas de formulaire ou d'engagement écrit : il doit être recueilli à l'oral par le professionnel de santé au cours de l'entretien préparatoire à la vaccination.

**Tous ensemble, restons vigilants et responsables !**

### **Contacts presse**

ARS Auvergne-Rhône-Alpes : 04 27 86 55 55 - [ars-ara-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-ara-presse@ars.sante.fr)

Préfecture de la Drôme : 06 77 18 96 78 - [pref-communication@drome.gouv.fr](mailto:pref-communication@drome.gouv.fr)